

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2022-31

Extrait du registre des délibérations

Séance du 26 septembre 2022

L'an deux-mil-vingt-et-deux le vingt-six septembre à vingt heures zéro minute, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Gary LEROUX, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Membres présents : 15

Nombre de Membres Votants : 15

Date de la Convocation : 22 septembre 2022

Présents : M. Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, Mme Annick FALCAND, Mme Dominique MICHEL, M. Christophe TRIPOZ, M. Sylvain BELFIS, M. Franck BOUVARD, Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Florence PIRAT, Mme Laurie PASCAL, Mme Sandra RUCH et M. Bruno BOURY

Excusé :

Secrétaire de séance : Mme Sandra Penin

BUDGET GENERAL 2022 - DELIBERATION MODIFICATIVE N°2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget général 2022 de la commune de Malafretaz ;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une décision de virement de crédit a été prise le 19 juillet 2022 sous le numéro 01.22 en raison d'une dépense exceptionnelle concernant le remplacement du réfrigérateur de la garderie.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°2 ci-jointe correspondant à la décision de virement de crédit n°01.22.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE la délibération modificative n°2 du Budget Général 2022 ci-jointe.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

Sandra PENIN



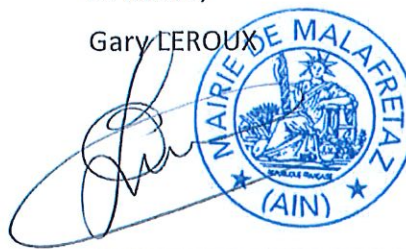
Délibération certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le 28/09/2022
Publiée le 30/09/2022

Le Maire,
G LEROUX



Le Maire,

Gary LEROUX



Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20220926-2022-31b-BF
Date de télétransmission : 28/09/2022
Date de réception préfecture : 28/09/2022